

Nombre de MEMBRES <u>En Exercice</u> 10 <u>Présents</u> 09 <u>Absents</u> 01 <u>Votants</u> 09	COMMUNE DE VILLEBÉON SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2024 A 19 HEURES
Convocation du 02 janvier 2024 Affichage du 02 janvier 2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur F.PLÉ, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mesdames et Messieurs F.PLÉ (Maire), D.MARCOIN, B.GRATIOT, F.SIMONET, (Adjoints). D.DUBOIS, S.WENGER S.DA SILVA, P.SADRON, A.CAMUZAT (conseillères et Conseillers municipaux).</p> <p><u>Absente :</u> C.MASSON, Monsieur Daniel Dubois a été élu secrétaire de séance</p>

COMPTE-RENDU

1. Election du secrétaire de séance et adoption du précédent compte rendu :

Monsieur Daniel Dubois a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

2. Désignation des entreprises pour les travaux de la bibliothèque pour l'accès aux personnes à mobilité réduite « PMR » et demande de toutes subventions à la Sous-Préfecture ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande des subventions a pour objet la transformation de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire explique que la commission des travaux c'est réunie afin de choisir les entreprises qui effectueront les travaux de l'ancienne bibliothèque pour l'aménagement de l'annexe Mairie.

-Vu le devis de l'entreprise MORIZE Guillon, au vu des critères techniques émis par la commission travaux, pour la somme de 71 528.40€ HT soit 85 834.08€ TTC pour **les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.**

-Vu le devis de l'entreprise MAUVAIS Electricité, au vu des critères techniques émis par la commission travaux, pour la somme de 14 725€ HT soit 17 670€ TTC pour **les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.**

-Vu le devis de l'entreprise JVS, au vu des critères techniques émis par la commission travaux, pour la somme de 2 672.00 € HT soit 3 206.40 € TTC pour **les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.**

-Vu le devis de l'entreprise Bureau Vallée au vu des critères techniques émis par la commission travaux, pour la somme de 1 835.25 € HT soit 2 202.30€ TTC pour **les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.**

- **Considérant** la volonté de la commune de Villebéon d'engager les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.
- **Considérant** que le montant estimé de l'opération s'élève à 90 760.65€ HT
- **Considérant** que les travaux peuvent être aidés financièrement par la préfecture de Seine-et-Marne, selon le plan de financement :

Plan de financement

Coût estimé des travaux pour les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Montant HT :	90 760.65€
TVA :	18 152.13€
Montant TTC	108 912.78€
Subvention Attendue (80%)	72 608.52€
Reste à charge pour la commune	36 304.26€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTE** les travaux de l'ancienne bibliothèque de la commune de Villebéon pour l'aménagement de l'annexe Mairie pour les personnes à mobilité réduite.
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise MORIZE Guillon et le programme de travaux présenté pour un montant de 71 528.40€ HT soit 85 834.08€ TTC ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise MAUVAIS Electricien et le programme de travaux présenté pour un montant de 14 725€ HT soit 17 670€ TTC ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise JVS pour l'installation informatique présenté pour un montant de 2 672.00 € HT soit 3 206.40 € TTC ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Bureau Vallée pour l'installation informatique présenté pour un montant de 1 835.25 € HT soit 2 202.30€ TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention de **72 608.52€** à la sous-Préfecture de fontainebleau pour cette opération à hauteur de 80% du montant HT du projet ;
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024, article 2135 « Immobilisations corporelles» Installation générales, agencements, aménagements des constructions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la demande des subventions.

3. Informations et questions diverses.

Néant

Clôture de la séance à 21 h 10

Villebéon, le 09 janvier 2024

Le Maire,
Francis PI

